



Mairie de LAPEYROUSE-FOSSAT
2, Promenade de l'Esplanade
31180

ARRÊTE TEMPORAIRE N°95/2023

ROUTE BARRÉE

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2112-2,

Considérant la demande de l'entreprise SAS ECTP, domiciliée 2 ZI Les Vitarelles, 31140 MONTBERON, représentée par Mr CASTILLON, en date du 30/08/2023 **pour la réalisation de travaux d'urbanisation sur l'avenue Bellevue et la route de Barranquet,**

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation avenue de Bellevue à LAPEYROUSE-FOSSAT,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation sera **INTERDITE SUR LES ROUTES SUIVANTES** :

- Avenue de Bellevue : du croisement avec la route de Barranquet jusqu'à la rue du Fossat,
- Chemin Capou : du croisement **avec** l'avenue de Bellevue jusqu'à Engorp

Du **08/09/2023 au 08/01/2024** afin de réaliser des travaux d'aménagement d'urbanisation (création de trottoirs, pose de réseaux EP).

Article 2: L'accès aux propriétés riveraines demeurera assuré.

Article 3: La signalisation routière « **ROUTE BARRÉE** » et « **DÉVIATION** » sera apposée par le demandeur.

Article 4: Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux afin de permettre l'application des dispositions prises.

Article 5: Durant toute la durée des travaux, les titulaires s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera transmise au bénéficiaire pour attribution, à TISSEO, au Conseil Départemental, au Pompiers pour information et mesures apprendre, à la Gendarmerie de CASTELGINEST et à la Police Municipale, chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAPEYROUSE-FOSSAT, le 06/09/2023

LE MAIRE
Corinne GONZALEZ